

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

---

# COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

## L'OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

(Rapport annuel 2009 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.04)

2<sup>e</sup> session, 39<sup>e</sup> législature  
59 Elizabeth II

**Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada**

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des comptes publics  
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (Rapport annuel 2009 du  
vérificateur général de l'Ontario, section 3.04) [ressource électronique]

Publ. aussi en anglais sous le titre : Education Quality and Accountability Office (Section  
3.04, 2009 Annual report of the Auditor General of Ontario)

Monographie électronique en format PDF.

Également publ. en version imprimée.

ISBN 978-1-4435-5188-5

1. Ontario. Office de la qualité et de la responsabilité en éducation—Audit. 2. Tests et  
mesures en éducation—Ontario. I. Titre. II. Titre: Education Quality and Accountability  
Office (Section 3.04, 2009 Annual report of the Auditor General of Ontario)

LB3054.C3 O5614 2010

353.8\*243909713

C2010-964067-5

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

L'honorable Steve Peters  
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et de le confier à l'Assemblée.

Le président du comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Norm. Sterling".

Norman W. Sterling

Queen's Park  
Novembre 2010

**COMPOSITION DU  
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS\***

2<sup>e</sup> session, 39<sup>e</sup> législature

NORMAN W. STERLING  
Président

PETER SHURMAN  
Vice-président

WAYNE ARTHURS

AILEEN CARROLL

FRANCE GÉLINAS

JERRY J. OUELLETTE

DAVID RAMSAY

LIZ SANDALS

DAVID ZIMMER

---

Katch Koch et Trevor Day  
Greffiers du comité

Lorraine Luski  
Recherchiste

\*Rosario Marchese a régulièrement servi de remplacement.

**COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS**

**LISTE DES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU COMITÉ**

MARIA VAN BOMMEL a été remplacée par WAYNE ARTHURS le 22 septembre 2010.

---

---

**TABLE DES MATIÈRES**

PRÉAMBULE	1
Remerciements	1
VUE D'ENSEMBLE	1
Objectifs et portée de la vérification	1
Contexte	2
L'Office et son mandat	2
Évaluations	3
Dispositions législatives et instruments directeurs	3
QUESTIONS SOULEVÉES DANS LE CADRE DE LA VÉRIFICATION ET DEVANT LE COMITÉ	3
Préparation et administration des tests – assurer la cohérence	3
Élèves exemptés	6
Assurance de la qualité	7
Variations importantes des résultats de l'OQRE	9
Utilisation des résultats du test de mathématiques de 9 <sup>e</sup> année	10
Rapport sur les résultats aux tests de l'OQRE	12
Élèves des écoles de langue anglaise et de langue française	12
Garçons et filles	16
Relation de l'OQRE avec les éducateurs – sensibilisation	17
ANNEXE A – TEST DE MATHÉMATIQUES, 9 <sup>E</sup> ANNÉE, 2009-2010 DE L'OQRE – QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE L'ÉLÈVE	19
LISTE RÉCAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS	20

## PRÉAMBULE

Le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences publiques en mars 2010 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office ou l'OQRE), organisme sur lequel le vérificateur s'est penché en 2009<sup>1</sup>. Les représentants du ministère de l'Éducation qui ont témoigné devant le Comité comprenaient le sous-ministre, la sous-ministre adjointe et des cadres supérieurs. Les témoins de l'Office comprenaient le président, la directrice générale et d'autres personnes<sup>2</sup>. Le présent rapport reprend l'essentiel des observations et des recommandations formulées par le vérificateur dans la section 3.04 de son *Rapport annuel 2009* et présente les propres constatations, opinions et recommandations du Comité.

## Remerciements

Le Comité permanent souscrit aux constatations et aux recommandations du vérificateur. Il remercie par ailleurs le vérificateur et son équipe d'avoir porté à son attention les questions importantes découlant du processus de l'OQRE en Ontario. Le Comité tient en outre à souligner l'aide qu'il a reçue du Bureau du vérificateur général, du greffier du Comité et du personnel du Service de recherches de l'Assemblée législative pendant la tenue des audiences et à l'étape de la rédaction du rapport.

## VUE D'ENSEMBLE

### Objectifs et portée de la vérification

La vérification visait à déterminer si l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation avait mis en place les systèmes, processus et procédures nécessaires pour s'assurer que :

- les résultats des évaluations sont comparables d'une année à l'autre et reflètent avec précision le rendement des élèves par rapport au curriculum de l'Ontario;
- les exigences législatives et stratégiques sont respectées;
- les biens et services sont acquis et les programmes sont exécutés dans le respect des principes d'économie et d'efficience.

La vérification comprenait des recherches sur les pratiques d'évaluation des élèves dans d'autres administrations, l'examen et l'analyse des directives,

---

<sup>1</sup> Ontario, Bureau du vérificateur général, section 3.04 du *Rapport annuel 2009* (Toronto : Le Bureau, 2009), p. 145-160; page Web [http://www.auditor.on.ca/fr/rapports\\_fr/fr09/304fr09.pdf](http://www.auditor.on.ca/fr/rapports_fr/fr09/304fr09.pdf) consultée le 7 septembre 2010.

<sup>2</sup> Pour obtenir le compte rendu des audiences, voir Assemblée législative de l'Ontario, Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, 39<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session (31 mars 2010); page Web [http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/transcripts/files\\_pdf/31-MAR-2010\\_P002.pdf](http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/transcripts/files_pdf/31-MAR-2010_P002.pdf) consultée le 7 septembre 2010.

politiques et procédures administratives de l'OQRE ainsi que des entrevues avec des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Office, dont deux experts en psychométrie. D'autres entrevues ont eu lieu, notamment, avec des membres du personnel de quatre conseils scolaires, à savoir Peel District, Halton District, Hastings and Prince Edward District et Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District, ainsi qu'avec du personnel de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, de l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens et du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation.

## **Contexte**

### *L'Office et son mandat*

L'Office a été créé en 1996 en réponse à une recommandation de la Commission royale sur l'éducation de l'Ontario. À la suite de vastes consultations menées auprès des enseignants, des parents, des élèves et du public, la Commission a conclu à la nécessité d'effectuer des tests à l'échelle de la province pour vérifier les progrès des élèves et répondre à la demande du public qui exigeait de l'information claire sur le rendement des élèves et une plus grande responsabilisation à cet égard.

Créé comme organisme de services opérationnels indépendant chargé d'effectuer des évaluations des élèves à l'échelle de la province, l'Office a administré environ 600 000 tests par année depuis 2000-2001. Il emploie environ 140 employés permanents secondés par environ 1 700 employés détachés ou temporaires en période d'examen. Les dépenses de l'Office, qui s'élevaient à 31,7 millions de dollars en 2008-2009, sont entièrement financées par le Ministère. Les représentants de l'Office ont souligné que le coût de l'OQRE représente en moyenne 15 \$ par élève sur le budget de 20 milliards de dollars consacré à l'éducation élémentaire et secondaire en Ontario<sup>3</sup>.

L'Office a pour mandat d'élaborer, d'administrer et de noter des tests provinciaux permettant d'évaluer le rendement des élèves, puis de rendre compte des résultats. Ces résultats sont censés fournir des renseignements de qualité, fiables et objectifs pouvant servir d'outil au ministère de l'Éducation (le Ministère) et aux 72 conseils scolaires de la province pour renforcer l'apprentissage des élèves et la planification de l'amélioration.

L'Office formule les questions d'examen en se fondant sur les attentes établies dans le programme-cadre du Ministère et de manière à donner une appréciation objective du rendement des élèves. Il vise à garantir que les tests ont le même degré de difficulté d'une année à l'autre pour permettre une comparaison temporelle des résultats. L'Office a la responsabilité de fournir des lignes directrices précises que les conseils scolaires, la direction des écoles et les enseignants doivent suivre dans l'administration des tests aux élèves. Il supervise la notation des tests et doit rendre compte des résultats au public et faire des

---

<sup>3</sup> Ibid. p. 442.



recommandations au Ministère. Ces recommandations peuvent porter sur toute question touchant la qualité ou l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario.

Depuis le dépôt du *Rapport annuel 2009* du vérificateur, les responsables de l'Office ont pris des mesures pour donner suite à toutes les recommandations pertinentes et, dans certains cas, ont déjà mis en œuvre certaines mesures requises par le vérificateur. Ils estiment que le programme d'évaluation de l'OQRE, qui vise à mesurer le rendement de chaque élève, a été un catalyseur de l'amélioration du rendement de milliers d'élèves dans la province.

### *Évaluations*

Chaque année, les élèves de toutes les écoles publiques de l'Ontario qui sont en 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année sont soumis à une évaluation de l'OQRE. Les élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année passent des tests en lecture, écriture et mathématiques; tandis que ceux de 9<sup>e</sup> année sont évalués seulement en mathématiques (cours appliqué et cours théorique). Pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, tous les élèves, y compris ceux des écoles privées, doivent réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL). En général, le TPCL est administré en 10<sup>e</sup> année et vise à établir si les élèves atteignent les normes minimales en littératie. Les tests provinciaux de l'OQRE fournissent aux Ontariens un aperçu du rendement des élèves à une étape précise de leur cheminement. Les tests élaborés par l'OQRE doivent comprendre cinq évaluations différentes en français et en anglais. L'Office imprime, livre, administre, ramasse et note les tests administrés dans environ 4 300 écoles de la province et rend compte des résultats.

### *Dispositions législatives et instruments directeurs*

Les instruments directeurs de l'Office sont les dispositions législatives (la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation*), la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes ainsi qu'un protocole d'entente.

## **QUESTIONS SOULEVÉES DANS LE CADRE DE LA VÉRIFICATION ET DEVANT LE COMITÉ**

D'importantes questions ont été soulevées dans le cadre de la vérification et devant le Comité. Celui-ci accorde une importance particulière aux questions examinées ci-dessous.

### **Préparation et administration des tests – assurer la cohérence**

Le vérificateur a constaté que l'Office disposait de procédures et de contrôles lui permettant de s'assurer que ses tests reflètent avec précision les attentes établies dans le programme-cadre du Ministère. Afin de garantir la comparabilité du niveau de difficulté des tests d'une année à l'autre, l'Office a imposé des critères rigoureux pour l'élaboration et la mise à l'essai des questions et procède à un examen approfondi du contenu des tests. Le vérificateur a remarqué que l'Office a

adopté certaines mesures d'assurance de la qualité pour s'assurer que le niveau de difficulté des tests reste constant d'une année à l'autre.

L'équipe de vérification a interrogé deux spécialistes en psychométrie qui conseillent l'OQRE sur les modèles de test et les aspects plus techniques des évaluations, une approche appelée « théorie de la réponse aux items (TRI) ». La TRI fournit un cadre d'évaluation des tests et de leur capacité à mesurer le rendement des élèves en permettant une comparaison temporelle des résultats. Les deux experts étaient d'accord pour dire que l'OQRE employait un processus rigoureux garantissant l'uniformité d'une année à l'autre.

Les représentants du Ministère ont fait part des progrès de l'éducation publique dans la province. Par exemple, davantage d'élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Au cours des cinq dernières années, le taux d'obtention du diplôme a grimpé de 68 % à 79 %. De plus, les compétences en littératie et en numératie ont connu une amélioration constante. D'après le Ministère, les résultats de l'OQRE montrent que le rendement de 54 % des élèves en 2003-2004 atteignait ou dépassait la norme provinciale<sup>4</sup>. En 2008-2009, 67 % des élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année atteignaient la norme, ce qui représente un gain de 13 % depuis 2003-2004<sup>5</sup>.

Au cours des audiences publiques, les membres du Comité ont traité de cette même observation. L'augmentation des notes d'évaluation de l'OQRE laisse entendre que le rendement des élèves est à la hausse. Or, d'après les commentaires entendus par les membres du Comité de la part de professeurs d'université, il semble que la qualité des élèves qui entrent à l'université laisse à désirer. Les professeurs leur ont dit que les étudiants ne sont pas capables de rédiger des phrases correctement. Ces commentaires ne cadrent pas avec les témoignages voulant que les résultats des évaluations soient à la hausse.

Des membres du Comité ont demandé s'il était possible que la hausse des notes de l'OQRE soit attribuable au fait que les enseignants – en plus de l'excellent travail accompli par la division du rendement du Ministère – planifient leur enseignement en fonction du test.

Les représentants de l'Office ont précisé que le test mesure le rendement des élèves en rapport avec le curriculum de l'Ontario. Qui plus est, au début de l'administration des tests de l'OQRE dans la province, le curriculum venait d'être instauré. Maintenant, les enseignants ont eu le temps de se familiariser avec celui-ci, ce qui pourrait contribuer à la hausse des notes.

Les représentants de l'Office n'étaient pas en mesure de se prononcer sur les préoccupations exprimées par les professeurs d'université au sujet de la qualité des élèves qui entrent à l'université, mais ils ont mentionné une étude récente sur les mathématiques qui laisse entendre qu'environ 58 % des élèves qui entrent à l'université maîtrisent les mathématiques. Des représentants de l'Office ont fait

---

<sup>4</sup> La norme provinciale est le niveau 3, ce qui correspond en gros à une note B.

<sup>5</sup> Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, p. 21.

remarquer qu'un pourcentage semblable d'élèves sont également considérés compétents en mathématiques à la fin de la 6<sup>e</sup> année. Un autre représentant de l'Office et ancien président de collège a souligné que les universités sont confrontées depuis toujours au défi d'accepter des élèves qui ont franchi les niveaux du système d'éducation sans avoir les compétences requises. En revanche, l'identification précoce des lacunes sur le plan des compétences au moyen des évaluations de l'OQRE améliore grandement la possibilité d'y remédier<sup>6</sup>.

Les membres du Comité ont aussi posé des questions au sujet de la composition des tests visant à garantir la comparabilité des résultats d'une année à l'autre. Ils se demandaient si l'Office était en mesure d'analyser uniquement les notes antérieures obtenues aux questions à choix multiple des tests. Certains d'entre eux ont demandé si une analyse des résultats des questions à choix multiple, lesquelles sont moins subjectives que les questions à réponse construite, serait susceptible de montrer une hausse constante des notes de l'OQRE. Les représentants de l'Office ont répondu qu'ils utilisent une méthode statistique reconnue pour effectuer une mise en équivalence d'une année à l'autre, qui comprend tant des questions à choix multiple que des questions à réponse construite<sup>7</sup>. Même si l'Office n'a pas effectué de façon systématique une analyse portant uniquement sur les items à choix multiple, il lui serait possible de le faire. Toutefois, ils ont aussi fait remarquer qu'on ne constate pas de grande différence, en général, en analysant uniquement les items à choix multiple. Les représentants de l'Office ont dit être convaincus que s'ils évaluaient uniquement les items à choix multiple, il s'en dégagerait une tendance identique d'une année à l'autre.

Le président du Comité permanent a écrit aux responsables de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour obtenir une analyse de données supplémentaire sur les résultats des tests en lecture, écriture et mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, du test de mathématiques (cours appliqué et cours théorique) de 9<sup>e</sup> année ainsi que du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de 10<sup>e</sup> année.

<sup>6</sup> Ibid., p. 28-29. La Division du rendement des élèves du ministère de l'Éducation de l'Ontario est dirigée par une sous-ministre adjointe qui travaille en étroite collaboration avec l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation. Durant les audiences publiques, elle a expliqué les différents types d'interventions et de stratégies employés dans les écoles et auprès des conseils scolaires et des personnes pour améliorer le rendement des élèves. On trouvera des exemples aux pages 29, 32, 34-35 et 36-37.

<sup>7</sup> Le but de la mise en équivalence est de s'assurer qu'il est possible de faire des comparaisons valides des résultats des tests d'une année à l'autre. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation vise à élaborer des tests dont le niveau de difficulté soit le même chaque année, mais le niveau de difficulté de ses tests peut différer légèrement d'une année à l'autre. Le processus de mise en équivalence permet de minimiser de telles différences. Il fait en sorte que les habiletés et les connaissances requises pour que les élèves puissent être classés au niveau 3 sont équivalentes d'une année à l'autre, et que les changements survenant dans les résultats de rendement d'une année à l'autre sont causés par des différences entre les connaissances et les habiletés des élèves et non par des différences en matière de difficulté du test. Voir Michael Koslow, directeur des données et des services de soutien, « Comparaison de quatre méthodes de mise en équivalence des tests », *Bulletin de recherche n° 3 de l'OQRE* (janvier 2010), p. 1; page Web [http://www.eqao.com/Research/pdf/F/ResearchBulletinCrb3\\_ne\\_0110\\_web.pdf](http://www.eqao.com/Research/pdf/F/ResearchBulletinCrb3_ne_0110_web.pdf) consultée le 4 octobre 2010.

## Élèves exemptés

Tous les élèves sont censés faire les tests de l'OQRE, mais la direction des écoles peut accorder des exemptions aux élèves ayant des besoins particuliers et à ceux dont l'anglais est la langue seconde. Les rapports publics sur les résultats globaux obtenus aux tests de l'OQRE englobent les élèves exemptés, mais ceux-ci sont comptés comme n'ayant pas atteint la norme provinciale dans les notes d'évaluation. Ainsi, les écoles dont le nombre d'élèves exemptés serait disproportionnellement élevé recevraient des notes globales plus faibles que les écoles comparables. Les membres du personnel enseignant et de la direction se plaignaient que cette politique fausse les résultats déclarés par l'OQRE.

Le vérificateur a recommandé que l'Office détermine s'il est équitable d'inclure les élèves exemptés dans les résultats globaux comme s'ils n'avaient pas atteint la norme provinciale. Il a aussi recommandé que l'Office effectue un suivi des écoles et conseils scolaires où le nombre d'élèves exemptés semble relativement élevé pour s'assurer que les exemptions sont justifiées.

Dans sa réponse, le Ministère a souligné que ce sont les directeurs d'école, en consultation avec les parents, qui déterminent quels élèves ne sont pas en mesure de participer à l'évaluation, même avec des adaptations ou des dispositions spéciales. Si l'Office excluait les élèves exemptés des résultats de l'école, les écoles qui s'efforcent d'encourager la participation de tous les élèves considéreraient que la pratique de l'Office les défavorise. De l'avis du Ministère, tous les élèves doivent avoir l'occasion de démontrer leur compétence.

### Audiences publiques

Les représentants du Ministère ont dit au Comité que lorsqu'on regarde le niveau de rendement des élèves de l'Ontario, on constate que le Ministère a réussi à réduire le nombre d'élèves exemptés des tests au cours des dernières années. Les membres du Comité ont demandé aux témoins quels types d'élèves seraient probablement exemptés des tests de l'OQRE.

Les représentants de l'Office ont répondu que la direction de l'école, en général, peut exempter les élèves désignés comme ayant des besoins particuliers ainsi que les nouveaux arrivants. En revanche, de nombreux élèves ayant des besoins particuliers participent aux tests de l'OQRE. La direction des écoles applique une ligne directrice générale voulant qu'un élève qui suit le curriculum de l'Ontario peut difficilement être exempté d'une évaluation qui, justement, est fondée sur ce curriculum. Par ailleurs, on ne devrait en aucun cas exempter un élève sans consulter d'abord les parents.

La directrice générale de l'Office a souligné qu'elle avait discuté avec le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté et avec l'Association ontarienne des troubles d'apprentissage. Les deux organismes recommandaient fortement d'inclure dans les évaluations les élèves ayant des

besoins particuliers, car les parents tiennent à connaître le rendement de leurs enfants par rapport au curriculum.

### **Recommandations du Comité**

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

- 1. En ce qui concerne le fait que des élèves soient exemptés des tests de l'OQRE pour des motifs valables par la direction des écoles et que l'on évalue ensuite ces élèves comme s'ils n'avaient pas atteint la norme provinciale, le Comité permanent demande que le ministère de l'Éducation et l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation lui présentent un rapport indiquant s'ils ont envisagé d'autres options, en particulier pour les écoles où le nombre d'élèves exemptés est disproportionnellement élevé.**
- 2. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présente au Comité permanent un rapport sur le nombre d'élèves exemptés au cours des cinq dernières années, accompagné d'une explication des tendances constatées, le cas échéant, au cours de cette période.**

### **Assurance de la qualité**

De nombreux membres du personnel enseignant et de la direction ont fait remarquer à l'équipe de vérification que l'acceptation accrue des résultats de l'OQRE faisait monter les pressions exercées sur les écoles pour qu'elles améliorent les résultats. Les tests de l'OQRE comportent un certain risque d'irrégularités ou de non-conformité aux procédures administratives. Dans les tests concernant les niveaux inférieurs (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année), l'intervention des enseignants ou de la direction constitue le principal risque. Par exemple, durant les tests, les enseignants doivent s'abstenir de faire ou dire quoi que ce soit qui inciterait les élèves à modifier leurs réponses. Au niveau secondaire (9<sup>e</sup> année et TPCL), le risque se situe plutôt du côté des élèves, là où existe une plus grande possibilité de collusion et d'autres formes de tricherie. Or, au lieu d'utiliser une méthode d'assurance de la qualité diversifiée qui tient compte des risques associés à chaque test, l'équipe de vérification a constaté que l'Office utilisait essentiellement la même approche pour tous les tests.

L'équipe de vérification a appris que la Colombie-Britannique, en ce qui concerne la possibilité de tricherie par ses élèves, a instauré un processus formel de traitement des plaintes qui énonce les responsabilités des élèves, des écoles et des conseils scolaires et qui comprend la consignation, dans des formulaires standards, des détails de chaque incident ainsi que des mesures prises. Le vérificateur a également remarqué que certaines administrations, comme le Massachusetts, peuvent même révoquer le permis d'enseigner si le titulaire du permis a enfreint les politiques relatives aux tests.

Le vérificateur a recommandé que l'Office améliore ses procédures d'assurance de la qualité en mettant en œuvre un processus formel de traitement des plaintes

pour aider à cerner les tendances. Comme autre moyen de décourager la non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation, l'Office doit envisager de divulguer plus de renseignements lorsqu'il s'abstient de révéler les résultats d'une école donnée. En dernier lieu, le vérificateur a recommandé que l'Office adapte son processus d'assurance de la qualité de façon à tenir compte des risques associés à chacun des différents tests (cycle primaire, cycle moyen et niveau secondaire).

L'Office prend très au sérieux les plaintes concernant la non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation et s'est doté d'un rigoureux processus d'assurance de la qualité pour garantir l'uniformité de l'administration des tests à l'échelle de la province. Par ailleurs, il donne suite aux plaintes aux niveaux de l'école et du conseil et a instauré en 2009 un format standard pour les enquêtes menées à ces niveaux. L'Office dispose maintenant d'un protocole clair pour les enquêtes et pour la non-divulgaration justifiée des résultats. Plus précisément, lorsque les résultats des écoles ne sont pas divulgués, l'OQRE informe les parents et le public en indiquant dans le rapport de l'école sur le site Web de l'OQRE et dans le Rapport individuel de l'élève (RIÉ) qu'il y a eu des irrégularités. De plus, une lettre est jointe au RIÉ pour aviser les parents des élèves qui ont fait le test<sup>8</sup>.

En septembre 2010, à la suite des audiences publiques du Comité permanent sur l'OQRE, la presse a rapporté que dix écoles publiques de l'Ontario ont fait l'objet d'une enquête pour des cas possibles de tricherie et d'irrégularités dans les tests de l'OQRE administrés à l'échelle de la province l'an dernier. L'Office s'est donc abstenu de révéler les résultats de ces dix écoles en attendant la fin de son enquête. Les articles parus dans la presse citaient des exemples d'irrégularités. Selon les allégations, certains enseignants ont pris part à une tricherie tandis que d'autres ont enfreint les règles par inadvertance. La directrice principale de l'évaluation de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation a dit au *Globe and Mail* que les problèmes avaient été portés à son attention par des parents et des responsables d'écoles<sup>9</sup>.

À la suite de ces articles, l'Office a fait part publiquement de son intention de compléter son guide du personnel enseignant avec une liste de contrôle sur la façon d'administrer le test en classe. Par exemple, la liste indiquerait s'il est permis d'utiliser une calculatrice pour le test de mathématiques. De plus, elle informerait le personnel enseignant qu'il doit s'abstenir de lire à haute voix des passages du test de lecture. D'après les représentants de l'Office, les instructions seront plus précises et plus claires<sup>10</sup>.

### Recommandations du Comité

<sup>8</sup> Ontario, ministère de l'Éducation, Bureau du sous-ministre, S. 3.04 Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, *Summary Status Table* (mars 2010), p. 2.

<sup>9</sup> Voir Kate Hammer et Karen Howlett, « Cheating probe ensnares educators », *Globe and Mail*, 21 septembre 2010, p. A1.

<sup>10</sup> Caroline Alphonso et Karen Howlett, « Ontario clarifies standardized-testing rules to weed out cheaters », *Globe and Mail*, 26 septembre 2010.

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

3. **En ce qui concerne les irrégularités et la tricherie dans les tests de l'an dernier de l'OQRE (confirmées dans la presse par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation), le Comité permanent demande que l'Office lui présente un rapport qui résume les constatations et conclusions principales des enquêtes et qu'il décrive les changements de politique ou de procédure qu'il compte mettre en œuvre pour décourager ou combattre de telles irrégularités à l'avenir.**
4. **L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario indique au Comité permanent des comptes publics les sanctions, le cas échéant, que les responsables de l'Ordre recommanderaient d'appliquer au personnel enseignant qui enfreint les règles d'administration des tests de l'OQRE.**

### **Variations importantes des résultats de l'OQRE**

L'équipe de vérification a remarqué que les résultats de l'OQRE dans certaines écoles pouvaient varier dans une proportion allant jusqu'à 50 % d'une année à l'autre. Une amélioration de cette ampleur peut susciter des doutes, mais les fluctuations importantes peuvent être attribuables à nombre de facteurs légitimes. Or, l'Office n'effectue pas de suivi systématique de ces cas pour établir la cause d'un changement de cette ampleur et déterminer s'il est nécessaire d'intervenir d'une façon ou d'une autre.

Le vérificateur a recommandé que l'Office améliore ses procédures d'assurance de la qualité en faisant enquête sur les variations interannuelles anormales dans les résultats des écoles et en déterminant si elles sont justifiées ou non.

### **Audiences publiques**

Les membres du Comité ont demandé aux témoins les raisons pour lesquelles l'Office ne procède pas à des analyses ou enquêtes formelles pour établir la cause des variations soudaines ou importantes dans les résultats des écoles aux tests de l'OQRE.

Les représentants de l'Office ont répondu que l'OQRE avait instauré un processus d'examen des fluctuations de cette importance (à la hausse ou à la baisse) dans les 72 conseils scolaires. La directrice générale de l'Office appelle normalement le directeur de l'éducation du conseil concerné pour se renseigner sur le caractère raisonnable des résultats et examine en bout de ligne les écoles qui ont contribué à la hausse ou à la baisse inhabituelles. Dans les cas préoccupants, par exemple dans le cas d'une hausse spectaculaire des notes, l'Office amorce une enquête. Dans ce genre de cas, le surintendant du conseil scolaire est appelé à intervenir. À compter de maintenant, l'Office exigera que le surintendant soumette un rapport écrit dans lequel il décrit l'enquête et explique les raisons pour lesquelles il estime que les résultats sont valides.

Les membres du Comité ont demandé au vérificateur si le processus décrit par la directrice générale correspondait au processus formel réclamé par le vérificateur. Celui-ci a répondu que les mesures de suivi prises par l'OQRE n'avaient pas été documentées de façon formelle et qu'elles devaient l'être. Par ailleurs, bien que l'obtention des commentaires du conseil ait été utile, le vérificateur a aussi suggéré que les responsables de l'OQRE envisagent de communiquer avec l'école concernée et demandent à la direction une explication écrite des variations inhabituelles.

### **Recommandation du Comité**

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

5. **L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présente au Comité permanent un rapport indiquant s'il a adopté un processus formel pour enquêter et pour documenter les mesures prises par l'Office quand ses responsables prennent connaissance de variations inhabituelles dans les résultats des tests. L'Office doit également indiquer au Comité dans un rapport s'il envisagerait d'ajouter une section au rapport standard des écoles qu'il produit à l'intention de chaque école élémentaire et secondaire de l'Ontario. L'Office expliquerait dans cette section l'incidence des variations inhabituelles dans les résultats de l'école concernée.**

### **Utilisation des résultats du test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année**

La politique du ministère de l'Éducation stipule que 30 % de la note finale de l'élève reposera sur une évaluation finale pouvant comprendre un examen de fin d'année. Conformément à cette politique, et pour aider à motiver les élèves du cours appliqué de mathématiques de 9<sup>e</sup> année qui n'arrivent pas à atteindre la norme provinciale, les écoles peuvent intégrer les notes obtenues au test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année de l'OQRE à la note de cours finale de l'élève. Toutefois, pour l'année scolaire 2008-2009, l'équipe de vérification a constaté que ces résultats n'étaient pas appliqués de façon uniforme dans la province. Les notes obtenues au test de l'OQRE pouvaient représenter entre 0 % et 15 % de la note finale de l'élève dans les écoles qui ont reçu la visite du vérificateur.

Le vérificateur a recommandé que l'Office examine les résultats obtenus au test de mathématiques (cours appliqué) de 9<sup>e</sup> année de l'OQRE afin de déterminer si l'intégration de ces résultats à la note finale aide à motiver les élèves et, dans l'affirmative, envisage d'adopter une approche plus uniforme.

L'Office souscrit à la recommandation d'examiner la pratique qui consiste à intégrer les résultats du test de l'OQRE à la note de cours finale des élèves de 9<sup>e</sup> année. Les représentants de l'Office ont dit avoir inclus des questions de sondage dans les questionnaires de 2009-2010 à l'intention des enseignants et des élèves de 9<sup>e</sup> année pour établir la mesure dans laquelle les enseignants utilisent les



tests de l'OQRE dans la note finale des élèves. L'Office communiquera cette information au Ministère afin de définir la meilleure façon de procéder.

### Audiences publiques

Selon la perception générale, il semble que les élèves prennent davantage au sérieux les évaluations dont les résultats comptent dans leur note finale. Par conséquent, les membres du Comité ont demandé aux témoins si les élèves seraient susceptibles de prendre davantage au sérieux les tests de mathématiques de 9<sup>e</sup> année de l'OQRE s'ils savaient en général que les résultats obtenus sont intégrés en partie à leur note finale. Les membres du Comité ont demandé si le Ministère prévoyait d'analyser plus à fond cette possibilité.

Les représentants de l'Office ont répondu que le fait d'inclure ou non une partie des résultats aux tests de l'OQRE dans la note finale est une politique locale : il s'agit d'une décision de l'école ou du conseil scolaire. Par conséquent, l'Office a inclus la question suivante dans son questionnaire à l'intention des enseignants : « Utilisez-vous une partie de ce test de l'OQRE dans les notes que vous attribuez aux élèves? » Cette question vise à déterminer si l'utilisation du test dans la note finale influe sur le rendement de l'élève au test, plus particulièrement dans le cas des élèves du cours appliqué de mathématiques de 9<sup>e</sup> année.

### Renseignements supplémentaires

On trouvera en annexe A les résultats provinciaux détaillés du questionnaire à l'intention de l'élève 2009-2010 de l'OQRE au sujet de la notation d'une partie du travail ou de tout le travail fait dans le test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année pour l'inclure dans la note finale de l'élève. À la question de savoir si le fait de compter le travail fait dans le test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année dans leur note finale les motive à prendre le test plus au sérieux, 69 % et 72 % respectivement des élèves des cours appliqué et théorique de mathématiques de 9<sup>e</sup> année ont répondu que c'était le cas<sup>11</sup>.

### Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

- 6. Le ministère de l'Éducation et l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présentent au Comité permanent un rapport sur les conclusions qu'ils tirent des résultats publiés des questions de sondage de l'OQRE qui demandaient aux enseignants et aux élèves de 9<sup>e</sup> année si l'utilisation des notes d'évaluation de l'OQRE dans la note finale influe sur le rendement de l'élève au test. Le Comité demande également que le Ministère lui indique dans un**

<sup>11</sup> Office de la qualité et de la responsabilité en éducation OQRE, Résultats provinciaux, Test de mathématiques, 9<sup>e</sup> année, 2009-2010, Questionnaire à l'intention de l'élève (Toronto : L'Office, 29 septembre 2010), p. 13-14 et 15-16. Pages Web (cours appliqué) [http://www.eqao.com/pdf/f/provquestionnaire/0910/G9\\_2010\\_SQap\\_P02.PDF](http://www.eqao.com/pdf/f/provquestionnaire/0910/G9_2010_SQap_P02.PDF) et (cours théorique) [http://www.eqao.com/pdf/f/provquestionnaire/0910/G9\\_2010\\_SQac\\_P02.PDF](http://www.eqao.com/pdf/f/provquestionnaire/0910/G9_2010_SQac_P02.PDF) consultées le 22 octobre 2010.

**rapport s'il a envisagé de fixer un pourcentage minimum (en plus du maximum de 30 %) du test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année pouvant compter dans la note finale de l'élève.**

## Rapport sur les résultats aux tests de l'OQRE

L'Office doit présenter au public et au ministre de l'Éducation des rapports sur les résultats des tests et, en général, sur la qualité et l'efficacité de l'enseignement au palier primaire et secondaire. Pour les élèves des écoles de langue anglaise et de langue française, les résultats des tests de l'OQRE dans chaque discipline sont déclarés au niveau de l'école, du conseil scolaire et de la province dans son ensemble et sont aussi calculés pour les garçons, les filles, les élèves qui apprennent l'anglais et les élèves ayant des besoins particuliers. Les résultats sont comparés à ceux des années antérieures. Des résultats contextuels plus détaillés sont accessibles aux écoles et aux conseils scolaires via un site Web sécurisé. Les parents reçoivent aussi un bulletin individuel contenant les résultats de leur enfant.

Le vérificateur a recommandé que l'Office améliore ses politiques, processus et procédures visant à produire des rapports exacts et fiables pour améliorer le rendement des élèves.

### *Élèves des écoles de langue anglaise et de langue française*

Les membres du Comité ont attiré l'attention des témoins sur la Figure 2 du *Rapport annuel 2009* du vérificateur, qui montre le pourcentage d'élèves qui atteignent la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année pour les conseils anglophones et les conseils francophones.

### **Figure 2 : 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années – Pourcentage d'élèves atteignant la norme provinciale (niveaux 3 et 4) – 1999-2000 – 2008-2009**

Source des données : OQRE

Année scolaire	3 <sup>e</sup> année						6 <sup>e</sup> année					
	Anglophones			Francophones			Anglophones			Francophones		
	Lecture	Écriture	Math	Lecture	Écriture	Math	Lecture	Écriture	Math	Lecture	Écriture	Math
1999-2000	49	52	57	45	50	41	50	48	51	58	58	57
2000-2001	49	52	61	41	51	40	55	53	54	54	57	60
2001-2002	50	55	58	44	55	47	55	53	54	58	61	63
2002-2003	50	55	57	47	58	47	56	54	53	58	63	66
2003-2004	54	58	64	49	63	55	58	54	57	63	68	70
2004-2005	59	61	66	49	68	57	63	59	60	67	70	74
2005-2006	62	64	68	56	72	59	64	61	61	68	73	76
2006-2007	62	64	69	54	73	61	64	61	59	68	74	76
2007-2008	61	66	68	60	74	62	66	67	61	75	80	78
2008-2009	61	68	70	66	76	66	69	67	63	77	79	80

*Rapport annuel 2009 du Bureau du vérificateur général de l'Ontario, p. 150.*

Les membres du Comité ont fait remarquer que lorsqu'on compare la moyenne obtenue par les élèves anglophones au test de mathématiques de 3<sup>e</sup> année avec leur moyenne en mathématiques trois ans plus tard en 6<sup>e</sup> année, on constate une tendance à la baisse<sup>12</sup>. Toutefois, si l'on fait la comparaison avec le système éducatif de langue française pour la même période, on constate que la moyenne en mathématiques progresse de 41 % à 66 % la première année, ensuite de 40 % à 70 % et enfin de 47 % à 74 %. Les membres du Comité ont demandé aux témoins quelle pouvait être l'explication d'une amélioration aussi importante des résultats en mathématiques des élèves francophones de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année par rapport aux élèves anglophones de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année également, au cours de la même période de référence.

Questionnés à ce sujet, les témoins du Ministère et de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation ont fourni les indications suivantes :

- Les conseils de langue française ont des programmes d'apprentissage à temps plein depuis environ dix ans et les données montrent que l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein porte fruit pour ce qui est de préparer les enfants à apprendre en 1<sup>re</sup> année.
- Le programme-cadre de langue française est conçu pour la communauté francophone. Les principes de base sont les mêmes que le programme-cadre de langue anglaise, mais les attentes du programme de mathématiques de langue française sont différentes de celles du programme de mathématiques de langue anglaise.
- La communauté francophone, bien qu'elle soit répartie dans l'ensemble de la province et qu'elle soit très diversifiée, a une plus petite cohorte d'élèves et d'enseignants et est susceptible de profiter d'un plus grand nombre d'occasions spécifiques regroupant les éducateurs. En tant que groupe, les éducateurs discutent des mêmes sujets, ont une compréhension commune de ceux-ci, appliquent des méthodes communes et mettent en œuvre les mêmes pratiques. En d'autres termes, il est possible que la communauté francophone soit légèrement avantagée par le fait qu'elle peut mettre tout son personnel enseignant au « diapason » en même temps.
- Les tests de langue française et de langue anglaise sont différents et ils sont élaborés séparément. Les principes de base sont les mêmes, mais il y a des différencés dans le programme-cadre du point de vue de l'ordre d'apprentissage des matières et de l'accent mis sur celles-ci. Par conséquent, les différences sur le plan du programme-cadre et des attentes donnent des tests différents et possiblement des résultats différents.
- Toutefois, les écoles de langue française ont les mêmes caractéristiques que les écoles de langue anglaise. Par exemple, au palier élémentaire, les enseignants de 3<sup>e</sup> année enseignent l'anglais et les mathématiques. Dans les écoles secondaires, les enseignants se spécialisent dans l'enseignement d'une

<sup>12</sup> Par exemple, les élèves anglophones qui étaient en 3<sup>e</sup> année en 1999-2000 sont entrés en 6<sup>e</sup> année en 2002-2003. La moyenne en mathématiques a baissé de 57 % à 53 % la première année et de 61 % à 57 % l'année suivante. Elle a ensuite grimpé de 58 % à 60 % et de 57 % à 61 %.

matière. Les écoles secondaires de langue française sont très petites et, dans bien des cas, les enseignants n'enseignent pas uniquement dans leur domaine de spécialisation. Toutefois, pour l'enseignement des langues et des mathématiques, les écoles s'efforcent de maintenir ces enseignants dans leur domaine de spécialisation afin d'avoir l'assurance d'offrir les meilleurs programmes possible.

Les membres du Comité se sont dits surpris d'apprendre que les programmes-cadres et les tests de langue anglaise et de langue française étaient différents, non seulement pour les mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, mais également pour la lecture et l'écriture. Par exemple, les éducateurs en langue française ont décidé, en consultation avec le Ministère, d'introduire le poème en 4<sup>e</sup> année plutôt qu'en 3<sup>e</sup> année. Toutefois, à la fin de la 8<sup>e</sup> année, les élèves francophones et les élèves anglophones auront fait l'apprentissage des mêmes matières dans l'ensemble, mais à des moments différents.

### Renseignements supplémentaires

À la suite des audiences, le Comité permanent a demandé au Ministère et à l'Office de résumer les principales différences entre les systèmes éducatifs de langue française et de langue anglaise sur le plan des programmes-cadres et des tests en lecture, écriture et mathématiques pour la 3<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année.

Les représentants du Ministère ont souligné les principales différences sur le plan des programmes-cadres comme suit :

Les programmes-cadres des écoles élémentaires de langue anglaise et de langue française ont des attentes et des normes élevées équivalentes en matière d'apprentissage. Les mêmes principes et les mêmes lignes directrices guident leur élaboration. Durant la révision des programmes-cadres, les équipes du ministère de l'Éducation veillent à assurer l'uniformité et l'harmonisation des attentes entre les programmes-cadres de langue anglaise et de langue française<sup>13</sup>.

Dans leur programme-cadre, les conseils de langue anglaise utilisent le terme *Language* tandis que ceux de langue française emploient le terme *Français*. Si les domaines d'étude en communication orale, lecture et écriture sont les mêmes, on note toutefois des différences entre les deux programmes du point de vue du contenu des domaines d'étude. Le programme-cadre *Français* intègre l'étude des médias dans trois domaines d'étude, à savoir la communication orale, la lecture et l'écriture, tandis qu'il s'agit d'un domaine d'étude séparé dans le programme-cadre *Language*<sup>14</sup>.

En mathématiques, le contenu d'apprentissage des deux programmes-cadres est le même pour chaque année, ce qui permet à tous les élèves de 8<sup>e</sup> année de la province d'acquérir les mêmes connaissances et habiletés en mathématiques au niveau secondaire. Toutefois, comme pour les programmes-cadres *Language* et

<sup>13</sup> Lettre de M. Kevin Costante, sous-ministre de l'Éducation (26 mai 2010), p. 1.

<sup>14</sup> Ibid.

*Français*, les contenus d'apprentissage des domaines d'étude sont organisés de façon différente. En 3<sup>e</sup> année, par exemple, le domaine d'étude Numération et sens du nombre est divisé en quatre éléments pour les élèves francophones et en trois, pour les élèves anglophones. Il est possible que cette variation soit liée à la langue, à l'acquisition du vocabulaire ou au besoin de présenter les éléments dans un ordre légèrement différent pour des raisons pédagogiques<sup>15</sup>.

De l'avis du Ministère, les programmes-cadres de langue anglaise et de langue française, ainsi que les méthodes d'apprentissage et d'enseignement employées par le personnel enseignant, correspondent aux besoins des élèves. Par ailleurs, les ressources pédagogiques adaptées aux différences culturelles, la formation permanente du personnel enseignant et une méthode d'enseignement intégrée constituent les différences principales entre la mise en œuvre des programmes-cadres de langue française et celle des programmes-cadres de langue anglaise. Elles permettent de différencier les deux milieux d'enseignement et d'apprentissage et de contribuer ainsi au succès des élèves<sup>16</sup>.

Les principales différences sur le plan des tests de l'OQRE entre les systèmes éducatifs de langue anglaise et de langue française sont les suivantes :

Les tests de l'OQRE se fondent sur les attentes globales des systèmes éducatifs de langue française et de langue anglaise. La structure par niveau de difficulté est identique dans les tests français et anglais en lecture, écriture et mathématiques. Toutefois, en mathématiques, le nombre de questions peut varier selon le domaine d'étude et, en français ou *language*, selon le type d'habileté<sup>17</sup>.

Le test français de l'OQRE n'est pas une traduction du test anglais. Toutefois, les critères qui ont servi à l'élaboration des tests et de leur processus de validation sont équivalents du point de vue de la rigueur et de la qualité<sup>18</sup>.

Le Comité voulait également savoir s'il y avait dans tous les cas le même nombre de questions à choix multiple et à réponse construite dans les tests français et anglais de l'OQRE en lecture, écriture et mathématiques de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

Les représentants de l'Office ont souligné que les deux programmes d'évaluation sont identiques quant à la présentation. Ils contiennent le même nombre de questions à réponse construite et à choix multiple pour chacune des différentes années. Les items choisis correspondent au programme-cadre établi pour chaque population et les tests portent sur des éléments du programme-cadre que les enseignants sont censés couvrir à des étapes précises du cheminement scolaire des élèves (la fin du cycle primaire en 3<sup>e</sup> année; la fin du cycle moyen en 6<sup>e</sup> année; les

---

<sup>15</sup> Ibid. p. 2.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Les renseignements demandés par le Comité permanent sur les tests de l'OQRE, notamment les principales différences entre les systèmes éducatifs de langue anglaise et de langue française ont été fournis par les responsables de l'OQRE. Lettre de M<sup>me</sup> Marguerite Jackson, directrice générale, Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (21 mai 2010).

<sup>18</sup> Ibid.

mathématiques en 9<sup>e</sup> année; le TPCL correspond aux attentes minimales en matière de littérature à la fin de la 9<sup>e</sup> année et est administré en 10<sup>e</sup> année)<sup>19</sup>.

La taille et les caractéristiques de la population des conseils de langue anglaise et des conseils de langue française varient considérablement. Le gouvernement n'a pas l'intention de comparer les résultats aux tests anglais et français de l'OQRE<sup>20</sup>.

### Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

- 7. En raison des différences qui existent entre les attentes des programmes-cadres de langue anglaise et de langue française du curriculum de l'Ontario et entre les tests connexes de l'OQRE, il est impossible de comparer les résultats. Toutefois, le public n'est pas au courant en général de ces différences et il faudrait lui en préciser l'existence. Le Comité permanent veut savoir si le ministère de l'Éducation et l'Office estiment que la meilleure façon de sensibiliser le public à l'existence de ces différences serait d'afficher cette information sur leurs sites Web publics ou de la communiquer dans d'autres rapports publics.**

#### *Garçons et filles*

#### Audiences publiques

Les représentants de l'Office ont expliqué que les écoles reçoivent un rapport individuel très détaillé de l'OQRE qui contient de l'information accumulée au fil du temps pour leurs élèves. Elles reçoivent également des sous-rapports sur le rendement des garçons et des filles à l'égard de chaque attente du programme-cadre.

Il existe une perception selon laquelle les filles sont meilleures que les garçons en lecture et en écriture, mais plus faibles en mathématiques et en sciences. Un membre du Comité a dit que les enseignants craignaient que le test de 3<sup>e</sup> année en lecture, écriture et mathématiques favorise les filles du fait qu'il est peut-être plus difficile pour les garçons. Il a demandé aux représentants de l'Office si cette perception cadrait avec les résultats des tests de l'OQRE.

Des témoins ont parlé d'élaborer le test de manière à éliminer l'aspect discriminatoire dans le choix des lectures et dans les questions mêmes du test avant qu'elles fassent partie de l'évaluation. Les représentants du Ministère ont parlé de l'écart entre le rendement des garçons et des filles en Ontario et du fait que des fonctionnaires se rendent dans les écoles où l'écart est moins prononcé afin de comprendre la façon dont elles parviennent à ce résultat. Par exemple, dans une école élémentaire du Nord de l'Ontario pour les élèves ayant des besoins particuliers, les enfants apprenaient à écrire à l'aide d'un ordinateur portatif et

<sup>19</sup> Ibid. p. 1.

<sup>20</sup> Ontario, ministère de l'Éducation, Réponses aux questions du Comité à la suite de la présentation de l'OQRE au Comité permanent des comptes publics. Lettre du Bureau du sous-ministre (7 juin 2010), p. 1.

cette intervention semblait répondre tant à la question du sexe (les garçons aiment les gadgets et la technologie) qu'aux besoins particuliers.

En faisant référence à l'autre perception historique selon laquelle les filles sont plus faibles en général que les garçons en mathématiques et en sciences, un membre du Comité a demandé aux témoins s'il y avait une amélioration des habiletés des filles en mathématiques. Un témoin a répondu que les filles ont des résultats comparables à ceux des garçons en mathématiques jusqu'à la fin de la 9<sup>e</sup> année. Par exemple, au test de l'OQRE administré l'an dernier aux élèves de la province, 69 % des filles et 67 % des garçons ont atteint la norme pour le volet des mathématiques. Les initiatives et les interventions commencées il y a 15 à 20 ans pour encourager les filles dans le domaine des mathématiques et des sciences semblent porter fruit. Certains éducateurs pensent que des initiatives semblables pourraient être efficaces pour les garçons qui ont de la difficulté en lecture et en écriture.

#### *Relation de l'OQRE avec les éducateurs – sensibilisation*

Comme indiqué précédemment, l'Office diffuse une série de rapports provinciaux annuels qui comprennent un résumé des tendances de haut niveau, une description des cas de réussite scolaire et les stratégies recommandées pour aider les élèves à s'améliorer. Ces rapports comprennent les résultats des questionnaires remplis par les élèves, la direction des écoles et le personnel enseignant. Beaucoup d'enseignants interrogés par l'équipe de vérification ont déclaré que le questionnaire ne variait guère d'une année à l'autre et qu'il ne permettait ni de formuler des commentaires généraux ni de soulever d'autres questions. En 2009, l'Office a lancé une stratégie de communications pilote afin d'obtenir de certains membres du personnel scolaire une rétroaction ouverte sur le processus d'évaluation des élèves de l'OQRE.

Le vérificateur a recommandé que l'Office envisage de formaliser son initiative pilote de poser plus de questions ouvertes à la direction des écoles, au personnel enseignant et aux élèves afin d'obtenir une meilleure rétroaction sur le processus d'évaluation et sur les moyens de l'améliorer.

Les fédérations d'enseignants ont recommandé entre autres de ramener à un échantillon aléatoire l'évaluation standard de chaque élève de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année à cause des coûts de l'évaluation et de son caractère intrusif. Les membres du Comité ont demandé aux témoins quels étaient les motifs justifiant la politique de l'OQRE d'évaluer chaque élève.

Des témoins ont expliqué que la politique découlait des travaux de la Commission royale sur l'apprentissage qui estimait qu'il était raisonnable de vérifier l'apprentissage de l'élève à des étapes critiques de son cheminement et que les parents devaient connaître le rendement de leur enfant par rapport à une norme provinciale. Si l'on examinait uniquement les données globales, on aurait toutes les raisons de se réjouir, mais il serait impossible de fournir une rétroaction détaillée à chaque école. Seule la ventilation des données permet d'obtenir un tableau de la situation pour la tranche de 30 % des élèves qui ne réussissent pas.

En l'absence de données pour chaque élève, il est impossible d'effectuer ce genre d'analyse, selon les représentants de l'Office.

Durant les audiences publiques, les membres du Comité ont demandé aux témoins quels moyens comptait prendre l'Office pour répondre aux « récriminations » publiques de certaines fédérations d'enseignants à l'égard du mandat de l'OQRE.

Les représentants du Ministère et de l'Office ont répondu qu'ils prennent un éventail de mesures. Les enseignants sont invités à des symposiums au cours desquels on leur offre des séances de formation sur les données. Ils sont également invités à siéger à des conseils consultatifs pour examiner les processus de l'OQRE et faire part de leurs commentaires. Les responsables de l'OQRE se soucient au plus haut point d'écouter les préoccupations des enseignants et d'y donner suite. Par exemple, l'Office a raccourci considérablement les tests. Il a également promis aux enseignants de relier les tests au programme-cadre. Les responsables de l'OQRE s'efforcent de donner un visage à l'Office. Un groupe de cinq employés de l'Office parcourt en effet la province pour rencontrer la direction des écoles, le personnel enseignant et les parents afin de montrer aux parties prenantes en quoi les données issues des évaluations de l'OQRE peuvent leur être utiles.

Les représentants du Ministère ont également souligné que des milliers d'enseignants participent au processus de l'OQRE par le truchement d'activités telles que l'élaboration et l'administration des tests, les évaluations et la participation à des comités d'experts à tous les niveaux, ce qui représente un accomplissement extraordinaire, de l'avis du Ministère. Par ailleurs, l'Office comprend parfaitement que les écoles appartiennent à un groupe plus vaste de parties prenantes. Il est important que les autres parties, c'est-à-dire les élèves et les parents, puissent avoir confiance dans le système d'éducation de l'Ontario. Les témoins ont ajouté qu'ils ont d'excellents rapports avec les enseignants; ils divergent tout simplement d'opinion sur la valeur de l'OQRE.

Le Comité sait que les tests de l'OQRE continuent de préoccuper certains enseignants de l'Ontario. Il sait également que l'Office a lancé en 2009 une stratégie de communications pilote pour obtenir de certains membres du personnel scolaire une rétroaction plus ouverte sur le processus d'évaluation des élèves de l'OQRE.

### **Recommandations du Comité**

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

- 8. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation poursuit sa politique d'évaluation de chaque élève.**
- 9. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présente au Comité permanent un rapport résumant la rétroaction issue de sa stratégie de communications pilote.**



## ANNEXE A – TEST DE MATHÉMATIQUES, 9<sup>e</sup> ANNÉE, 2009-2010 DE L'OQRE – QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE L'ÉLÈVE<sup>21</sup>

Résultats provinciaux du questionnaire à l'intention des élèves de 9 <sup>e</sup> année		
	Cours appliqué Tous les élèves (43 201) <sup>22</sup>	Cours théorique Tous les élèves (97 137) <sup>23</sup>
<b>10. Réponses des élèves à la question leur demandant si leur enseignante ou enseignant notera une partie du travail ou tout le travail fait dans le test de mathématiques, 9<sup>e</sup> année, pour l'inclure dans leur note de cours.</b>		
Oui	38 %	64 %
Non	3 %	2 %
Je ne sais pas	57 %	31 %
<b>11a. Réponses des élèves à la question leur demandant si on leur a dit quel pourcentage représenterait le test dans leur note de cours.</b>		
Oui	86 %	91 %
Non	12 %	8 %
<b>11b. Réponses des élèves à la question leur demandant quel pourcentage représenterait le test dans leur note de cours.</b>		
De 1 à 5 %	26 %	32 %
De 6 à 10 %	35 %	43 %
De 11 à 15 %	16 %	11 %
De 16 à 20 %	3 %	3 %
De 21 à 25 %	2 %	1 %
De 26 à 30 %	4 %	2 %
Autre	1 %	1 %
Je ne sais pas	12 %	6 %
<b>12. Réponses des élèves à la question leur demandant si le fait de compter le travail qu'ils ont fait dans le test dans leur note de cours les motive à prendre le test plus au sérieux.</b>		
Oui	69 %	72 %
Non	13 %	13 %
Indécis(e)	17 %	13 %

<sup>21</sup>Le tableau est adapté des Résultats provinciaux de l'OQRE, *Test de mathématiques, 9<sup>e</sup> année, 2009-2010, Questionnaire à l'intention de l'élève* (cours appliqué et cours théorique) (29 septembre 2010), p. 13-14 et 15-16. Pages Web [http://www.eqao.com/pdf\\_f/provquestionnaire/0910/G9\\_2010\\_SOap\\_P02.PDF](http://www.eqao.com/pdf_f/provquestionnaire/0910/G9_2010_SOap_P02.PDF) (cours appliqué) et [http://www.eqao.com/pdf\\_f/provquestionnaire/0910/G9\\_2010\\_SOac\\_P02.PDF](http://www.eqao.com/pdf_f/provquestionnaire/0910/G9_2010_SOac_P02.PDF) (cours théorique) consultées le 22 octobre 2010.

<sup>22</sup> Les nombres et les pourcentages pour les questions 11a et 12 sont basés sur le nombre d'élèves du cours appliqué de mathématiques qui ont répondu « Oui » à la question n° 10 (16 297). Remarque : Les nombres et les pourcentages pour la question 11b sont basés sur le nombre d'élèves qui ont répondu « Oui » à la question 11a (14 059). Voir Ibid. (cours appliqué) p. 6-7.

<sup>23</sup> Les nombres et les pourcentages pour les questions 11a et 12 sont basés sur le nombre d'élèves du cours théorique de mathématiques qui ont répondu « Oui » à la question n° 10 (62 371). Remarque : Les nombres et les pourcentages pour la question 11b sont basés sur le nombre d'élèves qui ont répondu « Oui » à la question 11a (57 052). Voir Ibid. (cours théorique) p. 7-8.

## LISTE RÉCAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS

Le Comité permanent des comptes publics demande au ministère de l'Éducation et à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation de faire parvenir au greffier du Comité une réponse écrite à l'égard des neuf recommandations du Comité dans les 120 jours civils suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative.

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

1. En ce qui concerne le fait que des élèves soient exemptés des tests de l'OQRE pour des motifs valables par la direction des écoles et que l'on évalue ensuite ces élèves comme s'ils n'avaient pas atteint la norme provinciale, le Comité permanent demande que le ministère de l'Éducation et l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation lui présentent un rapport indiquant s'ils ont envisagé d'autres options, en particulier pour les écoles où le nombre d'élèves exemptés est disproportionnellement élevé.
2. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présente au Comité permanent un rapport sur le nombre d'élèves exemptés au cours des cinq dernières années, accompagné d'une explication des tendances constatées, le cas échéant, au cours de cette période.
3. En ce qui concerne les irrégularités et la tricherie dans les tests de l'an dernier de l'OQRE (confirmées dans la presse par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation), le Comité permanent demande que l'Office lui présente un rapport qui résume les constatations et conclusions principales des enquêtes et qu'il décrive les changements de politique ou de procédure qu'il compte mettre en œuvre pour décourager ou combattre de telles irrégularités à l'avenir.
4. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario indique au Comité permanent des comptes publics les sanctions, le cas échéant, que les responsables de l'Ordre recommanderaient d'appliquer au personnel enseignant qui enfreint les règles d'administration des tests de l'OQRE.
5. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présente au Comité permanent un rapport indiquant s'il a adopté un processus formel pour enquêter et pour documenter les mesures prises par l'Office quand ses responsables prennent connaissance de variations inhabituelles dans les résultats des tests. L'Office doit également indiquer au Comité dans un rapport s'il envisagerait d'ajouter une section au rapport standard des écoles qu'il produit à l'intention de chaque école élémentaire et secondaire de l'Ontario. L'Office expliquerait dans cette section l'incidence des variations inhabituelles dans les résultats de l'école concernée.
6. Le ministère de l'Éducation et l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présentent au Comité permanent un rapport sur les

---

conclusions qu'ils tirent des résultats publiés des questions de sondage de l'OQRE qui demandaient aux enseignants et aux élèves de 9<sup>e</sup> année si l'utilisation des notes d'évaluation de l'OQRE dans la note finale influe sur le rendement de l'élève au test. Le Comité demande également que le Ministère lui indique dans un rapport s'il a envisagé de fixer un pourcentage minimum (en plus du maximum de 30 %) du test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année pouvant compter dans la note finale de l'élève.

7. En raison des différences qui existent entre les attentes des programmes cadres de langue anglaise et de langue française du curriculum de l'Ontario et entre les tests connexes de l'OQRE, il est impossible de comparer les résultats. Toutefois, le public n'est pas au courant en général de ces différences et il faudrait lui en préciser l'existence. Le Comité permanent veut savoir si le ministère de l'Éducation et l'Office estiment que la meilleure façon de sensibiliser le public à l'existence de ces différences serait d'afficher cette information sur leurs sites Web publics ou de la communiquer dans d'autres rapports publics.
8. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation poursuit sa politique d'évaluation de chaque élève.
9. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation présente au Comité permanent un rapport résumant la rétroaction issue de sa stratégie de communications pilote.